

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 27 AVRIL 2012

Étaient présents : BOISHARDY Anita, BURDIN Jean-Pierre, CARREL Henri, CLARET Jean-Paul, COVAREL Eric, FERROUD-PLATTET Marius, GAUDIN François, GINET Jean-Pierre, GUIGUE Gilbert, IMBERT Jacqueline, LEOUTRE Jean-Marc, LERAS Gérard, PILARD Etienne, PONCET Alain, REPENTIN Thierry, VALLIN-BALAS Florence.

Assistaient également à la réunion : POURCHET Philippe, BOLLEY Florence, DARMET Jean-Louis, DUC Jean-François, FONDIMARE Laurent, MARECHAL Anne-Laure, LORENTZ Brigitte, REMY Josette.

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil d'Administration et les remercie de leur collaboration. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 2 Mars 2012 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle. Le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, présente en dépenses et en recettes les montants réalisés suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'exploitation	15 797 029.65	18 581 422.98
Total de la section d'investissement	12 867 024.44	15 785 155.89
TOTAUX de l'exercice 2011	28 664 054.09	34 366 578.87

Le compte de gestion et le compte administratif font apparaître :
un excédent de + 2 784 393.33 € en section exploitation
un excédent de + 2 918 131.45 € euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif 2011 tels que présentés.

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Mme Lorentz présente l'affectation du résultat 2011.

EXERCICE 2011	
Excédent Exploitation/Fonctionnement	+ 2 784 393.33
Solde d'investissement (1)	2 918 131.45
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	2 918 131.45
Solde des restes à réaliser d'investissement(2)	0
Excédent de financement en investissement (1)+(2)	2 918 131.45
RAPPEL RESULTAT DE CLOTURE 2010 (avec reprise des résultats antérieurs)	
Exploitation/Fonctionnement	3 693 139.25
Investissement	- 2 605 361.48
RESULTAT DE CLOTURE 2011 (avec reprise des résultats antérieurs)	
Exploitation/Fonctionnement	3 872 171.10
Investissement	312 769.97
AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2012	
Report en Exploitation/Fonctionnement au R002	3 872 171.10
Report en investissement au R001	312 769.97

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Approuve l'affectation du résultat tel que présenté.

4-BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 - DM N°1

Mme Lorentz présente les modifications budgétaires à apporter notamment suite à l'affectation du résultat 2011.

EXPLOITATION		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		0,00	4 982 041,62	0,00	4 982 041,62
023	Vir à la section d'invest.		3 977 571,10		
6063	fournitures d'entretien		1 500,00		
6156	maintenance		2 000,00		
62511	péages		3 000,00		
6333	dépenses formation prof continue		5 000,00		
648	autres ch sociales diverses		700,00		
6811	dot aux amortissements		2 400,00		
6031	stock initial		989 870,52		
002	Excédent antérieur reporté				3 872 171,10

6031	stock final				989 870,52
742	subv d'exploitation région				120 000,00

INVESTISSEMENT		0,00	989 870,52	-4 412 741,07	5 402 611,59
001	Excédent antérieur reporté				312 769,97
312	stock initial				989 870,52
28183	amortiss.matériel informatique				2 100,00
28184	amortiss.matériel de bureau				300,00
1678	rembt en capital des collectiv				120 000,00
021	Vir de la section de fonction.				3 977 571,10
312	stock final		989 870,52		
1641	emprunts			-4 412 741,07	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide d'inscrire les virements de crédits suivants qui s'équilibrent en section Exploitation à 4 982 041. 62 €, en section investissement à 989 870.52 €

Philippe Pourchet est rappelé en séance.

5-DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Philippe POURCHET fait le point sur l'état d'avancement des dossiers en cours :

5-1 : ST PIERRE D'ENTREMONT- « Station Service »

Le Conseil d'administration est informé de la bonne fin de la négociation concernant le bâtiment anciennement à usage de station-service. Le prix convenu est de 182 000 € correspondant à l'estimation de France Domaine.

5-2 : COGNIN - « Villeneuve » »

Philippe Pourchet informe le Conseil d'Administration que la commune a demandé à l'EPFL de lui rétrocéder une partie de l'ensemble immobilier acquis dans le cadre de la création d'un éco-quartier « Villeneuve » correspondant à la première tranche de la ZAC. A cette rétrocession s'ajoutera notamment le château que la commune entend sécuriser et réhabiliter; l'ensemble des parcelles devraient être rétrocédées début 2013.

5-3 : GRANIER - « Echanges fonciers »

Dans le cadre du vaste programme de restructuration parcellaire, Philippe Pourchet informe que l'EPFL est d'ores et déjà destinataire d'une trentaine de promesses de vente concernant 89 propriétaires à GRANIER.

5-4 : JACOB BELLECOMBETTE- « Zac de la Chataigneraie »

Philippe Pourchet rappelle que la rétrocession prévue à la SAS a été retardée ; des fouilles archéologiques ont été réalisées dans le secteur avoisinant les parcelles concernées et quelques pièces ont été mises à jour (notamment une meule) pouvant conduire à recalibrer le projet. Il rappelle que la SAS a levé la promesse de vente que l'EPFL lui a consentie, et de fait reste engagée avec l'EPFL.

5-5 : CHAMBERY -« Saint-Gobain Adfors »

Philippe Pourchet informe le Conseil d'Administration que « LUNA PARK » va s'installer sur une partie de la propriété de l'EPFL à la demande de la commune de Chambéry jusqu'au 20 Mai prochain.

Il informe également que le permis de démolir concernant le château d'eau n'a toujours pas été accordé alors que son état ne cesse de se dégrader et que les travaux de déconstruction et désamiantage de l'usine ont débuté.

5-6 : SAINT GENIX S/GUIERS/GRESIN-« Le Marais du Truison »

Dans le cadre de la maîtrise foncière du Marais du Truison, l'EPFL va être sollicité par la CC Val Guiers afin de procéder aux acquisitions foncières. La SAFER mandatée par le CPNS se propose de céder à l'EPFL 5 parcelles qu'elle détient au moyen de promesses de vente (2.0790 ha pour 7279 € + 3289€ de frais d'intervention SAFER)

5-7 : SAINT ALBAN LEYSSE -« Le Grand Clos »

Philippe Pourchet, informe le Conseil d'Administration de la demande émise par la commune de SAINT ALBAN LEYSSE relative à la prolongation de la convention d'intervention et de portage concernant l'opération « Le Grand Clos» dans la mesure où il s'agit d'un projet global et concerté avec la commune de BARBY pour laquelle la rétrocession est prévue dans un an.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Donne son accord, à caractère exceptionnel, quant au prolongement d'une année de la durée de portage*
- *Rappelle qu'aux termes de la convention d'intervention et de portage régularisée la commune de ST ALBAN LEYSSE est tenue de s'acquitter du remboursement de ce bien au moyen de deux annuités égales, la première intervenant sur l'exercice 2012.*

6- NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

6-1 : NOTRE DAME DES MILLIERES- « Centre Bourg »

Profitant de l'opportunité de la mise en vente d'une villa et dans le cadre d'un projet de création de logement collectif et d'aménagement du centre bourg, la commune de Notre Dame des Millières sollicite l'EPFL afin d'acquérir deux parcelles dépendant de la même propriété.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées D 1494 (p), D 1496 pour une surface d'environ 745 m² au prix de 30 000 €.*

6-2 : MONTMELIAN-« Maison Veyrat »

L'EPFL est sollicité par la commune de Montmélian aux fins d'acquérir une grande maison d'habitation librement mise à la vente, assise sur une parcelle importante. La commune envisage la construction de logements en proportion importante en « reconstruction de la ville sur la Ville » donc en densification des secteurs bâtis. Elle envisage la réalisation de logements collectifs sur la parcelle concernée après déconstruction de la villa.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition de la parcelle supportant une maison d'habitation cadastrée AA 112 d'une surface de 2453 m² au prix de 400 000 €.*

6-3 : MONTMELIAN- « Triangle Sud »

La commune de Montmélian envisage la création d'un éco-quartier sur la zone dite « triangle sud ». Elle est identifiée comme pôle préférentiel de développement dans le SCOT. Elle s'est fixée comme orientation de retrouver une dynamique démographique et d'affirmer une image urbaine spécifique, notamment avec comme objectifs concomitants à son développement la poursuite de la mise en valeur du cadre paysager et continuer à agir en matière de sobriété énergétique. Actuellement, la commune maîtrise la zone concernée à 90 % et sollicite l'EPFL pour la maîtrise totale de la zone.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées AO16-20-22-24-31-48-36-37-43-46-50-51-52-55, AP1-7-9-19-11-13-15-22-31-33-37-27 pour une surface de 53 043 m² environ au prix fixé par France Domaine dont la saisine a été réalisée.*

6-4 : GRESY SUR ISERE- « Centre Bourg »

L'EPFL est sollicité par la commune de GRESY S/ISERE aux fins d'acquérir deux lots distincts, en face de la Mairie, un appartement et une surface inoccupée en état moyen en rez de chaussée d'une copropriété rénovée. L'objectif communal est de permettre le développement des services de proximité dans le centre bourg. Un lot serait destiné à installer un cabinet médical, l'autre lot étant destiné à installer une pharmacie actuellement excentrée du centre bourg.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition d'un appartement cadastré B 1972 (Lot 2 et 11 représentant 253/1000) au prix de 120 000 €.*
- *Donne son accord quant à l'acquisition de la parcelle B 1306 (Lot 43) au prix fixé par France Domaine dont la saisine a été réalisée.*



6-5 : CC LA ROCHETTE VAL GELON sur la commune de La Table- « Champ Reveraie »

La Communauté de Communes de LA ROCHETTE-VAL GELON sollicite l'EPFL de la Savoie afin d'acquérir un ensemble de parcelles sur la commune de LA TABLE dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une plate- forme bois qui permettrait de dynamiser la filière bois sur le canton.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées A539-540-535-1514-1522-536-537-1644 pour une surface de 26 296 m² au prix fixé par France Domaine dont la saisine a été réalisée.*

6-6 : CC YENNE sur la commune de YENNE - « Champrud »

La Communauté de Communes de YENNE envisage la création d'un pôle social et d'un espace jeunesse sur la commune de Yenne. Cet espace va rassembler le CIAS, le CPAS, l'ADMR et un espace jeune avec salles d'activités, bureaux d'accueil et de permanences. A ce titre elle sollicite l'EPFL aux fins d'acquérir un ensemble bâti au centre bourg, mitoyen au siège de la Communauté de Communes de Yenne et dépendant de la propriété de la commune de Yenne.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées C 2314 pour une contenance de 699 m² et C 2313 lot 1(126/1000), au prix de 200 000 €.*

6-7 : LANDRY - « Secteur de la Gare »

Dans le cadre de l'extension de la zone artisanale, la commune de LANDRY sollicite l'EPFL afin d'acquérir à l'amiable un ensemble de parcelles, au cœur du projet alors que le dossier de DUP a été engagé par le cabinet FCA.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées F 722-723(p)-728-729(p)-730(p)-731-732-F 734 à 743-F 744(p)*

7- RETROCESSIONS

7-1 : ST JEOIRE PRIEURE - «Plan Champ »

Dans le cadre des négociations d'aménagement du domaine de plan champ, la commune demande à l'EPFL de rétrocéder à deux propriétaires privés deux parcelles leur permettant de réaménager leur tènement. Elle prendra en charge les frais notamment notariés correspondant à ces cessions.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord quant à la rétrocession de la parcelle cadastrée AB 138 d'une surface de 188 m² aux époux BOTTI au prix de 1 €.
- Donne son accord à la rétrocession de la parcelle cadastrée AB 131 d'une surface de 19 m² aux époux GIRARD au prix de 1 €.

7-2 : ST JEAN DE LA PORTE- « Curiaz-Messallières »

En date du 26/02/09 et 26/10/10, l'EPFL s'est rendu propriétaire d'un ensemble de parcelles destinées à la réserve foncière de la commune de ST JEAN DE LA PORTE et permettant notamment la réorganisation foncière des zones à urbaniser après échanges. Dans ce cadre, l'EPFL est sollicité par la commune pour rétrocéder une partie des parcelles conservant leur vocation agricole à un agriculteur du village directement impacté par l'urbanisation future de tènements qu'il exploitait dans le cadre de son exploitation agricole.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord quant à la rétrocession de la parcelle cadastrée ZY 28(p) pour une surface de 5431 m² environ au prix de 1€/m².

Concomitamment à cette opération, l'EPFL avait acquis auprès de la SAFER un ensemble parcellaire que ladite société avait préempté sur demande de la profession agricole locale, afin de compenser divers exploitants impactés par les projets du secteur. L'acquéreur évincé par cette préemption a assigné la SAFER à la suite de cette opération. La commune de ST JEAN DE LA PORTE souhaitant une solution amiable, demande à l'EPFL de rétrocéder cet ensemble à l'acquéreur évincé sous réserve de l'abandon de son contentieux. En contrepartie, l'EPFL demande à la SAFER directement intéressée par l'abandon du contentieux l'annulation de ses frais inhérent facturés au moment de la vente à l'EPFL dans la mesure où l'établissement ne pourra bénéficier ni du parcellaire, ni de la prestation SAFER.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord quant à la rétrocession des parcelles YL 41-47-48, YA 46 au prix de 12 440 €.

7-3 : CC LA ROCHETTE-VAL GELON sur la commune de VILLARD SALLET- «Le Castelet »

En date du 27/05/09 et 20/08/09, l'EPFL a acquis un ensemble de propriétés bâties à la demande de la Communauté de Communes LA ROCHETTE-VAL GELON sur la commune de VILLARD SALLET. La Communauté de Communes sollicite l'EPFL afin de rétrocéder une partie de ces biens à d'une part à l'institut KARMA LING qui, envisage la création d'une école alternative type « Montessori », un pôle culturel, une résidence pour personnes âgées, une résidence pour les familles vivant sur place et une ferme écologique ; l'institut a présenté son projet à la Communauté de Communes et à la commune. En outre, elle demande la cession d'une parcelle au SIVU de Villard Sallet et du solde de la propriété à la commune de Villard Sallet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord quant à la rétrocession des parcelles B 457 à 467, B478-600-601-802-803-849-865-867-869-962-963(p)-964-978-991 pour une surface de 75 918 m² au prix de 700 000 € à l'institut KARMA LING considérant que les parcelles B965-466-467 sont estimées à 180.000 €.
- Donne son accord quant à la rétrocession des parcelles B 963(p) d'une surface de 20 000 m² environ à la commune de Villard Sallet
- Donne son accord quant à la rétrocession de la parcelle B 980 d'une surface de 3279 m² au prix de 5 000 € au SIVU de Villard Sallet et à la commune de Villard Sallet (1000 € SIVU-4000€ commune)

7-4 :LA BAUCHE - « ZAD Fontaine Cive »

Lors de sa séance du 30/05/11, le Conseil d'Administration avait donné son accord à la rétrocession de la partie bâtie de la propriété maîtrisée par l'EPFL au profit d'un porteur de projet. Ce dernier s'étant désisté, il est envisagé de procéder à la vente par soumission cachetée au mieux disant. Le prix de retrait étant fixé à 123 000 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord quant à la rétrocession par soumission au mieux disant au prix de retrait de 123 000 € concernant les parcelles cadastrées A65-1172-1174-1175 d'une surface de 770 m²

7-5 :CHAMBERY- « Saint Gobain-Adfors »

En date du 24/10/2011, l'EPFL s'est rendu propriétaire d'une partie du site industriel dépendant du groupe SAINT-GOBAIN ADFORS. La commune de Chambéry sollicite l'EPFL afin de rétrocéder une partie de ce bien à CHAMBERY métropole dans le cadre du projet d'Aménagement de la Confluence Leysse/Hyères. Il s'agit de quelques parcelles de friches en bordure de la Leysse. L'acte administratif sera réalisé par la SAS en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord quant à la rétrocession des parcelles BZ 177(p)-BZ 286(p)-BY7 d'une surface d'environ 1274 m² au prix de 2 230 €.

8-QUESTIONS DIVERSES

8-1 : Convention de partenariat avec la Région Rhône Alpes

Philippe Pourchet présente le projet de convention de partenariat 2012-2014 dont chaque participant a reçu un exemplaire. Dans sa nouvelle délibération d'octobre 2011, la Région Rhône Alpes propose aux EPFL trois types de subventions :

- Soutien à l'ingénierie (50% du montant avec un maximum de 20 000 €/an)
- Soutien à certaines opérations du PPI des EPFL (le montant de l'ensemble des aides publiques pouvant atteindre 80 % du projet) une enveloppe globale de 933 000 € étant allouée pour 3 ans
- Soutien à l'adhésion des **intercommunalités** (6€/habitant en 2012, 4€/habitant en 2013, 2€/habitant en 2014)



Philippe Pourchet informe le Conseil d'Administration qu'il conviendra d'établir une grille d'analyse partagée des projets qui seront soumis au vote ; la subvention pouvant atteindre 80 % du projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie conclue sur la période 2012-2014,*
- *Autorise le Directeur à signer ladite convention, et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- *Autorise le Directeur à déposer toutes demandes inhérentes à cette convention.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

**Le 9 Mai 2012,
Le Président,
Thierry REPENTIN**

**PROCHAINE
SEANCE FIXEE**

**VENDREDI
15 Juin 2012
A 15H00**

**Conseil
d'Administration**